

CHAPITRE VII

Installation de l'abbé Maniglier par dom Chiron, délégué par le général de l'ordre. - Profession de M^{lle} de Blancheville, religieuse du Beton, en 1740. - Commission de l'abbé de Cîteaux à dom Maniglier pour la visite des maisons cisterciennes de la Savoie. - Catastrophe du 2 août 1756 à Tamié. - L'abbé Jean-Jacques Bourbon; sa confirmation par celui de Cîteaux. - Il dresse en 1762 le règlement de Tamié ; difficultés qu'il éprouve. - Genre de vie des religieux. - Les abbés Joseph Rogès et Bernard Desmaisons. - Séjour des princes de Savoie à Tamié en 1786 et 1788.

Dom Pasquier eut pour successeur le prieur de Tamié Jean-Baptiste Maniglier, qui avait montré tant d'énergie en 1727, lors de la mission qu'il accomplit à Turin pour les intérêts de l'abbaye ⁽¹⁾. Andoche Pernot, supérieur de l'ordre, commit dom Chiron, sous-prieur de Tamié, pour installer le nouvel abbé. Nous avons sous les yeux l'original des patentes délivrées à cette occasion, et il

(1) Jean-Baptiste Maniglier était né à Saint-Sigismond en Faucigny, Sa nomination au siège de Tamié est du 10 janvier 1735. 13.

faut avouer que les cénobites qui entrèrent en 1098 au désert de Cîteaux auraient eu quelque peine à reconnaître leur successeur à travers tous les titres qu'il se donnait. Quelle différence entre l'humble saint Robert et le « docteur en théologie de la faculté de Paris, premier conseiller-né au Parlement de Dijon, chef et supérieur général de tout l'ordre de Cîteaux, ayant l'entier pouvoir du chapitre général d'icelui ! » La maison-mère avait perdu l'esprit de ses fondateurs du jour où elle s'était écartée de la règle. Elle sanctionnait de bonne grâce les usurpations du pouvoir civil : la même patente va nous le prouver. Nous y lisons que « l'élection a été faite à Tamié en vertu du consentement de Sa Majesté le roi de Sardaigne ». Or, on sait que depuis la lettre de Charles-Emmanuel III, les moines de Tamié choisissaient librement leurs abbés suivant leur règle, et non *en vertu* d'un consentement quelconque.

Voici un court résumé des cérémonies de l'installation de l'abbé Maniglier.

Tous les religieux profès composant la communauté s'assemblent dans la salle du chapitre, en présence d'un notaire chargé de dresser l'acte public. Le commissaire donne lecture du chapitre de la règle de saint Benoît, qui a pour titre : *Qualis debeat esse abbas*, et des différentes pièces relatives à l'élection de l'abbé; puis il s'exprime en ces termes :

Nos frater Josephus Chiron, vices gerens prioris monasterii de Stamedio, auctoritate reverendissimi domini nostri abbatis generalis cisterciensis qua fungor, confirmo vos dominum Joannem-Baptistam Maniglier in abbatem hujus

monasterii et ipsi vos praeficio, in nomine Patris et filii et Spiritus sancti (1):

Le choeur répond *Amen* et l'élu, s'étant mis à genoux devant le commissaire, prononce à haute voix le serment qui suit, la main sur les saints Evangiles :

Ego frater Joannes-Baptista Maniglier, electus in abbatem hujus monasterii Beatae Mariae de Stamedio, ordinis cisterciensis, juro et bona fide promitto quod possessiones ad meum monasterium pertinentes non vendam, nec donabo, nec de novo infeudabo, vel aliquo modo alienabo, nisi prout continetur in bulla Benedicti papae duodecimi. Sic me Deus adjuvet et haec sancta Dei Evangelia (2).

Après le serment, le sacristain présente dans un bassin au révérend commissaire les clefs et le sceau du monastère ; le commissaire les remet à l'abbé, qui prête ensuite serment d'obéissance et de fidélité au supérieur général de Cîteaux, suivant le rituel de l'Ordre. L'abbé prend possession de son siège et tous les religieux viennent selon leur degré d'ancienneté se mettre à genoux devant lui, placer leurs mains jointes dans les siennes et jurer en ces termes : *Reverende Pater, ego promitto tibi obedientiam secundum regulam sancti Benedicti*

(1) « Nous frère Joseph Chiron, sous-prieur du monastère de Tamié, par l'autorité du révérendissime seigneur abbé général de Cîteaux que nous représentons, vous confirmons, vous dom Jean-Baptiste Maniglier comme abbé de ce monastère, et vous en donnons la direction au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

(2) « Je frère Jean-Baptiste Maniglier, élu abbé de ce monastère de Notre-Dame de Tamié, de l'Ordre de Cîteaux, jure et promets de bonne foi que je ne vendrai, ne donnerai, n'hypothéquerais, n'inféoderai et n'aliénerai d'aucune manière les possessions appartenant à mon monastère, sauf les exceptions portées dans la bulle du pape Benoît XII. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Evangiles. »

usque ad mortem. L'abbé embrasse chacun d'eux et lui dit : *Det tibi Deus vitam, aeternam* (1). Le chantre entonne le répons *Audi Israël* et tous les religieux se rendent au son des cloches dans le chœur de l'église où le commissaire installe l'abbé à la place d'honneur, et la cérémonie se termine par le chant du *Te Deum*.

Dom Maniglier, qui ne le cédait en rien à ses prédécesseurs par le zèle dont il était animé pour l'Étroite Observance, obtint comme un résultat inespéré l'observation exacte du bref d'Alexandre VII au monastère du Beton. Nous avons de lui une patente qu'il délivra en 1740 à Jean-Jacques Bourbon, religieux de Tamié, pour la profession de M^{lle} de Blancheville (2). Le commissaire se rendit au Beton et commença par examiner soeur Péronne-Andrée (c'était le nom de la jeune novice) sur la « vérité de sa vocation, capacité et qualités requises »; le concile de Trente (3), la règle de saint Benoît et le bref d'Alexandre VII l'exigeaient ainsi. Les parents de Mlle de Blancheville assistaient à sa profession et signèrent l'acte qu'on en dressa.

Comme tous ses prédécesseurs, M. Maniglier était vicaire-général-né de Cîteaux en Savoie, mais il ne pouvait s'acquitter de ces fonctions qu'en • vertu des patentes du supérieur de l'ordre. L'abbé de Cîteaux ne les lui accorda qu'en 1738 et le Sénat les fit enregistrer (4).

(1) « Révérend père, je vous promets obéissance jusqu'à la mort, suivant la règle de saint Benoît. Que Dieu vous donne la vie éternelle. »

(2) Voir Document n° 33.

(3) Sess. xxv, cop. 17.

(4) Voir pour tous ces faits aux archives du Sénat le reg. des aff. ecclés. n° 20, fol. 180 v°.

Dix ans après, le prieur du monastère d'Aulps, dom Félix Bron, obtint le titre de visiteur et vicaire-général en Savoie à la place de l'abbé de Tamié, sous prétexte que ce dernier n'était pas en état de remplir les devoirs de cette charge à cause de son indisposition. Le Sénat refusa d'enregistrer les patentes venues de Cîteaux en faveur de Félix Bron, parce qu'elles portaient atteinte au droit immémorial des abbés de Tamié (1), et que dans sa lettre du 3 septembre 1672, Charles-Emmanuel II avait confirmé ce droit.

François Trouvé, abbé de Cîteaux, adressa le 4 juillet 1751 à dom Maniglier des lettres où il constatait que l'abbé d'Aulps avait été nommé visiteur des monastères de l'ordre en Savoie, mais que, « pour des motifs à lui seul connus », il transférait cette prérogative à celui de Tamié (2). Le Sénat enregistra ces patentes avec la clause suivante : « Sans qu'on puisse jamais induire desdites lettres aucun aveu ni approbation des provisions énoncées en icelles, moins encore aucun préjudice à la possession dans laquelle les abbés de Tamié sont d'être visiteurs et vicaires-généraux de tous les monastères de l'Ordre de Cîteaux situés en Savoie (3).

La prélature de dom Maniglier n'est signalée que par la catastrophe que nous allons raconter.

Dans la nuit du 2 au 3 août 1756, à deux heures moins un quart et peu de temps avant que la communauté se levât pour chanter matines, la foudre tomba avec un

(1) Reg. ecclés. n° 19, fol. 249 v°.

(2) Archives de Tamié, n° 6.

(3) Reg. ecclés. n° 20, fol. 180 v°. - Cet arrêt est du 1^{er} septembre.

éclat épouvantable sur l'abbaye de Tamié, et l'ébranla jusque dans ses fondements ; le plomb des vitres se fondit, les cloches et les horloges furent brisées en partie et jetées au loin avec violence. Tous les lieux réguliers, le cloître, l'infirmerie, le noviciat surtout, éprouvèrent les atteintes de ce terrible phénomène. Le feu du ciel traversa le dortoir dans toute sa longueur, et par un bienfait signalé de la Providence pas un des religieux n'en subit les effets. Pour remercier Dieu de la protection qu'il avait étendue sur le monastère et ses habitants, on décida que chaque année, le 3 août, la communauté chanterait les litanies des saints dans le cloître et célébrerait ensuite une messe d'actions de grâces ⁽¹⁾.

Dom Maniglier mourut dans les premiers jours de décembre 1757; le 22 du même mois, les religieux élurent pour leur abbé dom Jean-Jacques Bourbon, natif d'Annecy et religieux profès de Tamié. Dans ses patentes de confirmation, datées du 1^{er} janvier 1758, l'abbé de Cîteaux résumait ainsi les devoirs et les droits du nouveau prélat ⁽²⁾ :

« Nous vous donnons le pouvoir de gouverner et d'administrer le monastère de Tamié pour le spirituel et le temporel; suivant les préceptes de notre sainte Mère l'Eglise et les constitutions de notre ordre ; d'en instruire tous les religieux; de les contraindre à observer les devoirs de leur état par les censures ecclésiastiques et les peines usitées dans notre Ordre ou par d'autres punitions

(1) Archives de Tamié, n°13.

(2) Voir *Document* n° 34.

opportunes; de les absoudre de leurs péchés après leur avoir infligé une pénitence utile; de désigner les confesseurs ; d'instituer ou de destituer les officiers du monastère ; de recevoir leurs comptes, les examiner, -les approuver ou les rejeter; de percevoir tous les revenus de l'abbaye et de les employer au profit de la communauté, etc. »

Pour remplir ses devoirs dans toute leur étendue, l'abbé Bourbon s'appliqua à mettre par écrit les usages particuliers de Tamié et à dresser le plan de vie de ses religieux conformément à la règle de saint Benoît et aux règlements de la Trappe. En voici le résumé, d'après un manuscrit du temps ⁽¹⁾ :

La règle que professent les religieux de Tamié n'est autre que celle de saint Benoît, à laquelle les chapitres généraux de leur- ordre, dont Cîteaux est la maison-mère, ont ajouté plusieurs règlements et constitutions propres à en rendre l'observation plus exacte.

1° Ils mangent toujours en communauté dans un réfectoire où l'on fait la lecture pendant les repas, excepté les jours de jeûne à collation. Ils ont à dîner la soupe, deux portions, une mesure de vin telle que la prescrit la règle de saint Benoît, du fromage et du fruit. A souper, on leur donne deux portions, le vin et le dessert comme au dîner. Aux collations des jours de jeûne d'ordre, ils ont la moitié de la mesure ordinaire de vin, avec le fromage et le fruit; aux collations des

(1) Archives de Tamié, n° /1.

jeûnes d'Eglise, la moitié de la mesure de vin et le pain seul.

2° Ils font toujours maigre et n'ont pour mets que les légumes et les racines qui croissent dans leur jardin. On ne leur sert que très rarement du poisson. En cas de maladie, les religieux sont mis à l'infirmerie où, selon la règle, ils mangent de la viande jusqu'à ce que leur Santé soit rétablie.

3° Ils gardent un rigoureux silence en tout temps et en tout lieu, soit entre eux, soit avec les séculiers. A moins d'une permission expresse qu'un supérieur peut accorder pour de justes causes, il n'est permis à personne de parler, si ce n'est en présence de l'abbé et des supérieurs ou des présidents établis pour veiller à la conservation de la régularité.

4° La pauvreté étant l'un des points essentiels de la vie monastique, ils ne reçoivent ni ne donnent quoi que ce soit sans l'agrément des supérieurs, qui ont soin de pourvoir chaque religieux des choses nécessaires.

5° Outre les jeûnes commandés par l'Eglise, ils jeûnent deux fois par semaine depuis la Pentecôte jusqu'au 14 septembre, c'est-à-dire le mercredi et le vendredi, et tous les jours depuis le 14 septembre jusqu'au carême, à l'exception des dimanches et du jour de Noël.

6° Ils couchent tout vêtus, afin d'être prêts pour les matines au premier coup de cloche. Ils n'usent jamais de linge soit pour leurs habits soit dans leurs lits, mais à l'infirmerie on permet aux malades d'avoir des draps de toile et des chemises. Ils ne portent point de lumière dans leurs cellules.

7° Ils se lèvent régulièrement tous les jours à deux

heures après minuit pour aller aux matines qui, en y comprenant la méditation, durent ordinairement deux heures et les jours de fêtes et dimanches deux heures et demie. Les dimanches et fêtes, depuis le 14 septembre jusqu'à Pâques, ils se lèvent à une heure après minuit ; alors il leur est permis de se recoucher après matines jusqu'à cinq heures et demie. On dit ensuite prime: puis une messe conventuelle à laquelle toute la communauté assiste. A l'issue de la messe, on se rend au chapitre où on lit le martyrologe, la règle et les constitutions de l'ordre. Après les prières accoutumées, le supérieur fait ordinairement quelque instruction et reprend ce qu'il y a de répréhensible dans la conduite de ses subordonnés. Le reste du temps jusqu'à huit heures et demie-est employé -à la prière et à dire les messes. Depuis Pâques jusqu'au 14 septembre, les religieux peuvent se recoucher tous les jours jusqu'à prime; mais depuis le 14 septembre jusqu'à Pâques, cet intervalle doit être employé, à la prière, à la méditation ou à des lectures pieuses. Les jours de fête, depuis Pâques jusqu'au 14 septembre, le chapitre se tient immédiatement après prime. Le supérieur distribue ensuite le travail, qui dure jusqu'à sept heures et demie ; alors les prêtres vont-dire leurs messes jusqu'à ce que tierce sonne.

Les articles .10, 11, 12 et 13 ont rapport à la célébration des différents offices pendant la journée.

14° Le travail du soir se - donne en carême à deux heures et en tout autre temps à une heure ; il dure tout jours une heure et demie. En été, pendant qu'on ramasse les foins et les blés, les religieux y travaillent jusqu'à quatre ou cinq heures; on leur donne un rafraîchissement

à leur retour au monastère ou même dans la campagne. Ils disent aussi vêpres au milieu des champs,, ainsi que l'ordonne la règle ; dans ce cas, il en reste toujours un certain nombre au monastère pour dire vêpres à l'église.

15° Excepté le temps du carême, les vêpres se disent toujours à quatre heures et sont précédées d'un quart d'heure de méditation, ce qui dure environ une heure et quart.

16° Le souper et la collation se sonnent à cinq heures.

17° Depuis Pâques jusqu'au 14 septembre, les religieux se rendent à six heures et demie au chapitre où l'on fait la lecture publique pendant une demi-heure; ensuite on chante les complies qui sont suivies d'un quart d'heure de méditation et on sonne la retraite à huit heures. Depuis le 14 septembre jusqu'à Pâques, on avance la lecture et les complies d'une heure.

18° La retraite sonnée, tous les religieux se retirent dans leurs cellules du dortoir, dont on ferme les portes ; il n'est plus permis à personne d'en sortir, à moins que les officiers du monastère ne soient obligés de tenir compagnie aux étrangers ou de visiter les malades.

19° Les dimanches, après none, on tient la conférence, où les religieux s'édifient par des entretiens sur l'Évangile et autres sujets de piété. Elle dure environ une heure. Pour les jours de fête, on emploie à la lecture ou à la prière tout le temps qui n'est pas occupé par les offices.

20° Tous les quinze jours, les religieux ont, au lieu de travail, la promenade ou *spaciment*, depuis none

de peine à s'introduire dans l'ordre, « puisque pour des bagatelles que l'on doit et que l'on veut faire observer, il se trouve des contradicteurs dans une communauté aussi peu nombreuse que celle de Tamié. »

Peut-être les opposants étaient-ils rebutés par le soin minutieux avec lequel l'auteur des règlements avait déter-

jusqu'à vêpres. Ils peuvent alors se parler et s'entretenir de sujets édifiants.

Cet abrégé du règlement de Tamié est suivi de deux considérations qui méritent d'être reproduites :

« La vie dont on vient de tracer le tableau est dure pour les sens et peu conforme aux inclinations de l'amour propre ; mais elle est adoucie par les consolations intérieures dont Dieu favorise ceux qui le servent avec sincérité de cœur et par l'espérance du bonheur éternel.

« Toutefois, ces pratiques extérieures ne sont que l'écorce de la religion ; l'essentiel consiste dans un entier renoncement à soi-même, à sa propre volonté et à toutes les choses du monde. Le religieux ne doit plus vivre que pour Dieu, dans une entière obéissance à la règle et aux supérieurs, et dans cette charité inviolable qui est l'âme des communautés monastiques et sans laquelle tout le reste n'est d'aucun mérite devant Dieu. »

Dom Jean-Jacques Bourbon nous fait connaître dans l'avertissement et la préface qui précèdent ses règlements (1) que « quelques esprits inquiets et téméraires en avaient paru effrayés et disposés à former une espèce de conspiration contre iceux avant d'en savoir le contenu ». Il ne trouve pas étonnant que la réforme ait tant

(1) *Règlements pour les religieux de Tamié*, dressés par Rév. dom Jean-Jacques Bourbon, abbé dudit Tamié, 1762. - Petit in-4• manuscrit de 95 feuillets. Archives de l'abbaye.

miné tous les actes et jusqu'aux moindres mouvements des religieux depuis l'instant du lever jusqu'à l'heure de la retraite (1). Ces détails étaient basés sur la modestie et la charité qui sont l'âme d'une maison religieuse et en partie aussi sur les règles générales de la civilité. La plupart de ces observances sont maintenues de nos jours sans la moindre objection dans les communautés de Trappistes. Mais au dix-huitième siècle, le genre de vie que l'on me-

nait à Tamié contrastait si fort avec le régime adopté par la grande majorité des abbayes cisterciennes,

(1) Voici quelques articles du règlement sur la discipline du réfectoire :
 « Ceux qui répandront quelque chose sur la table, de la largeur d'environ un écu, iront se prosterner devant celle du R. P. abbé, de même que quand on fera plus de bruit qu'à l'ordinaire avec quoi que ce soit, quand on laissera tomber OU qu'on cassera quelque chose. Si l'on venait à se couper, on se prosternerait de même. Après avoir eu ordre de se lever, on ira montrer au supérieur la blessure, de même que quand on aura cassé.

« On ne mangera ni trop vite ni trop lentement, on tiendra toujours les yeux baissés, on ne penchera point la tête sur ce que l'on mange.... On ne portera point le couteau à la bouche.... On n'appuiera jamais les bras sur la table plus avant que le poing.

« On boira tenant la tasse à deux mains; on s'abstiendra de faire du bruit avec les dents et les lèvres en mangeant ou en buvant; chacun coupera son pain et son fromage uniment et proprement.

« On mangera les portions telles qu'on les sert, sans en faire aucun mélange ni jamais témoigner par aucun signe son dégoût ou son appétit sur ce qu'on présentera. »

que l'on comprend les objections soulevées contre certaines pratiques par des religieux très exemplaires d'ailleurs.

A dom Bourbon succéda l'abbé Joseph Rogès (5 octobre 1769). Sa prélatrice ne nous offre qu'un seul fait qui mérite d'être enregistré. Le noviciat établi à Tamié en 1713 pour toutes les maisons de la Savoie avait dû être limité à ce seul monastère, en raison des difficultés soulevées par les religieux d'Aulps et d'Hautecombe qui étaient de la commune Observance. Les jeunes gens savoisiens destinés à ces deux abbayes allaient faire leur noviciat à Pontigny; mais les parents firent entendre des doléances à cause des frais que ces déplacements leur causaient, et le Sénat vit un inconvénient à ce que des sujets du roi fussent élevés à l'étranger. L'abbé de Cîteaux décida en conséquence que tous les novices d'Aulps et d'Hautecombe seraient élevés à Aulps et que Tamié garderait les siens ; il confirma en même temps dom Rogès dans ses fonctions de vicaire-général de l'Ordre.

Bernard Desmaisons, maître des novices, prit possession du siège abbatial le 25 février 1783. En 1786 et 1788, Tamié eut la visite de Charles-Emmanuel, prince de Piémont, et de la princesse Clotilde de Bourbon son épouse (1). Les exercices continuèrent sans interruption, malgré la présence de ces augustes personnages, qui vivaient dans l'abbaye comme de vrais cénobites et

(1) Ce prince succéda à son père Victor-Amédée III en 1796, sous le nom de Charles-Emmanuel IV. Il abdiqua en 1802 et se retira chez les Jésuites à Rome, où il mourut.

paraissaient s'être dépouillés en y entrant de toutes les grandeurs mondaines. Ils venaient y apprendre l'esprit de sacrifice et la résignation chrétienne, sans se douter que l'heure approchait où les plus dures épreuves leur rendraient ces vertus indispensables.

Dom Claude-Antoine Gabet; sa famille et son début dans la carrière militaire. - Sa vocation religieuse. - Il est élu abbé de Tamié. - Suppression des monastères en France. - Les Trappistes à la Valsainte en Suisse. - Doutes exprimés par dom Gabet au sujet des droits de Tamié en 1792.

Lorsque dom Bernard Desmaisons mourut (juin 1189), l'abbaye de Tamié était plus florissante que jamais. Pour ne parler que des choses temporelles, ses revenus avaient presque doublé depuis un siècle, grâce à la sévère économie qui présidait à leur distribution, et malgré les abondantes aumônes qu'elle répandait chaque jour dans la contrée. Les sourdes rumeurs qui annonçaient l'orage venaient expirer aux portes du monastère ; dans leur suprême indifférence pour les événements de chaque jour, ses paisibles habitants se consacraient tout entiers comme leurs Pères à la prière et aux travaux manuels, sans qu'un écho affaibli des agitations populaires vînt

troubler leur solitude. La communauté choisit dom Gabet pour abbé en l'assemblée capitulaire du 3 août 1789. Le roi de Sardaigne approuva cette élection le 22 septembre suivant.

Claude-Antoine Gabet est un des personnages les plus remarquables qu'ait produits la Savoie vers la fin du dix-huitième siècle, aux approches de la grande révolution; mais la vie de cet homme de coeur et de dévouement est en général très peu connue. Il était né à Chambéry le 26 février 1750 d'une famille honorable qui compte aujourd'hui de nombreuses ramifications. Quoique plusieurs de ses ancêtres eussent embrassé la carrière ecclésiastique, il suivit tout d'abord une voie opposée et choisit le barreau; mais il l'abandonna pour l'état militaire. La distinction de ses manières et les protections qu'il s'était ménagé lui procurèrent une position qui était le gage d'un brillant avenir: il devint garde du corps de S. M. le roi de Sardaigne.

Le futur abbé de Tamié, choyé des grands et lancé dans le tourbillon des plaisirs, ne se doutait guère qu'il passerait la plus grande partie de sa vie dans les pratiques d'une austère pénitence. Un soir qu'il était de garde dans les appartements du roi à Turin (1), il crut avoir une vision; une figure immobile se présenta devant lui et il n'échappa qu'avec le jour aux obsessions du fantôme. Ce phénomène donna une direction nouvelle à ses idées. Il se prit à réfléchir sérieusement sur l'instabilité

(1) Nous tenons les détails qui vont suivre de la nièce de dom Gabet, qui habite Albertville, et à laquelle ce prélat a souvent répété l'histoire de sa conversion.

des choses terrestres et sur le vide profond qu'elles laissent dans l'âme de quiconque en fait son unique souci. Dès ce moment, son parti fut pris sans retour. Dans la matinée, il se jeta aux pieds du roi en le suppliant d'agréer sa démission. « Gabet est devenu fou ! » s'écria Victor-Amédée, et toute la cour répéta ses paroles. Sans tenir compte de ce propos et ferme dans ses desseins, Gabet partit pour Chambéry où il fit connaître à ses parents le projet qu'il avait de se faire moine à Tamié. Sa mère jeta les hauts cris, et son père, sans prendre au sérieux les paroles qu'il venait d'entendre, exposa à l'ex-garde du corps *qu'if* devait songer à s'établir et que la chose lui serait très facile. Pour toute réponse, Gabet prit le soir même le chemin de Tamié. En abordant le P. Desmaisons, supérieur de l'abbaye, il dit à haute voix ces deux vers qui peignaient l'état de son âme :

Inveni portum, spes et fortuna valete !
Sat me lusistis; ludite nunc alios (1).

L'enthousiasme avait conduit le jeune postulant dans la solitude de Tamié. Quand il eut suivi pendant quelques jours les pénibles exercices des religieux, chanté leurs longs *offices*, travaillé avec eux en silence et partagé leurs maigres repas, sa vocation lui sembla bien moins évidente qu'à Chambéry et à Turin. De rudes combats se livraient dans son âme entre les délices mondaines qu'il

(1) J'arrive au port, adieu décevante fortune!
Longtemps j'espérai tes faveurs :
Qu'un autre désormais te loue et t'importune;
Adieu! Va loin d'ici faire couler des pleurs.

avait déjà goûtées et la vie spirituelle qu'il n'avait fait qu'entrevoir. Le monde l'emporta : après huit jours de lutte, Gabet s'avoua vaincu. Au moment où il se disposait à partir pour rentrer au domicile paternel, un orage épouvantable éclata sur Tamié et le retint à l'abbaye pendant plusieurs heures. Ce court intervalle de temps décida de l'avenir du jeune homme. Il lui parut que Dieu l'appelait irrésistiblement à lui et dès lors le calme revint dans son âme. Son premier mouvement fut de se jeter aux pieds du père abbé, de lui dévoiler ses incertitudes et de lui demander d'être admis sans retard dans la communauté. Dès ce moment, il se prépara à la prise d'habit; mais une épreuve plus décisive lui restait à subir.

Ses parents qui l'avaient vu partir avec tant de précipitation, étaient dans un cruel embarras. Ils partirent pour Tamié afin de vaincre une résolution si clairement manifestée; ni les prières ni les larmes ne purent avoir raison du jeune postulant.

Tel était l'homme qui dirigeait l'abbaye lorsque la tempête qui menaçait depuis longtemps l'ordre monastique en France se déchaîna tout à coup et en dispersa au loin les débris (1).

L'Assemblée constituante, sur la motion du ci-devant évêque d'Autun Talleyrand-Périgord, avait mis à la disposition du gouvernement toutes les propriétés ecclésiastiques et leurs revenus (2 novembre 1789). Trois mois après (13 novembre 1790), elle décréta que la loi ne

(1) Avant d'être élu abbé, dom Gabet fut secrétaire des abbés de Tamié Rogès et Desmaisons.

reconnaissait plus les vœux monastiques, et que les ordres ou congrégations régulières dans lesquelles on faisait de pareils vœux étaient supprimés en France. La Trappe subit la proscription générale, malgré les protestations des habitants de la province et le rapport favorable présenté au gouvernement par les commissaires chargés de visiter ce monastère (1). Après un an d'incertitudes, l'Assemblée constituante décida par un décret spécial qu'il n'y avait pas lieu de faire une exception en faveur de la Trappe. La communauté se dispersa. Sept de ses membrés, conduits par dom Augustin de Lestrange, maître des novices, quittèrent la France et s'établirent, avec la permission du Sénat de Fribourg, dans un vallon suisse qu'avaient occupé autrefois des Chartreux. Ce désert portait le nom de la Valsainte. Il offrit aux Trappistes un lieu de refuge pendant l'orage, et l'ordre de Cîteaux s'y régénéra pour reparaître au XIXe siècle tel que nous le voyons, animé du véritable esprit de ses fondateurs (2).

Par suite de la suppression des monastères de Cîteaux en France, dom Gabet doutait s'il continuait à être en possession du droit de visiter les abbayes de cet ordre en Savoie. Le roi Victor-Amédée III trancha cette difficulté par une lettre adressée au Sénat le 9 mars 1792(3).

(1) *Les Trappistes ou l'Ordre de Cîteaux au XIXe siècle*, par C. Gaillardin. T. p. 351 et suiv.

(2) L'abbaye de la Grâce-Dieu, au diocèse de Besançon, d'où est sortie la nouvelle colonie qui vient de restaurer Tamié, a été fermée le 31 août 1790 et vendue avec ses dépendances dans le courant de l'année suivante.

(3) Reg. ecclés. n° 34, fol. 114 v°.

rappelait que l'abbé de Tamié jouissait de ce droit en vertu de sa seule dignité et de temps immémorial ; il en donnait différentes preuves tirées des registres de la Compagnie. La missive royale se terminait par un ordre de visiter Haute-combe, qui était soumis à cette formalité, quoique l'évêque de Chambéry eût le titre d'abbé commendataire de cette maison (1).

(1) La mense abbatiale d'Hautecombe avait été réunie à la Sainte-Chapelle de Chambéry en 1753.

CHAPITRE IX

L'Assemblée nationale des Allobroges. - Les biens du clergé de Savoie sont saisis; décrets de l'Assemblée contre les ordres religieux. - Les commissaires républicains à Tamié. - Dom Gabet et ses moines se décident à quitter l'abbaye ; subterfuge qu'ils emploient. - Les religieux de Tamié en Piémont.

Le 22 septembre 1792, l'armée française entra sur le territoire savoisien ; l'ancienne dynastie avait cessé de régner. Les députés nommés par les communes de la province se réunirent à Chambéry pour former un gouvernement provisoire et prirent le titre *d'Assemblée nationale souveraine des Allobroges*. Dans sa séance du 26 octobre, ils rendirent plusieurs décrets où l'on remarquait les articles suivants ⁽¹⁾ :

1° Tous les biens du clergé tant séculier que régulier passent en propriété à la Nation, qui leur en continue la jouissance provisoire.

(1) *Histoire de la réunion de la Savoie à la France en 1792*, par J. Desaix, p. 256 et suiv.

2° A dater de la publication du présent décret, nul ecclésiastique séculier, ni les maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe, ne pourront aliéner, hypothéquer ou dénaturer, sous aucun prétexte quelconque, les meubles ou immeubles dont ils doivent être nantis.

3° L'Assemblée nationale défend à toute communauté religieuse de l'un et de l'autre sexe d'augmenter le nombre de ses individus en recevant des novices, et suspend l'émission des vœux pour ceux qu'elle aurait déjà reçus dans son sein. Les communautés religieuses donneront à la municipalité la désignation des membres qui les composent, de leur âge, du lieu de leur naissance et de celui de leur profession (s'ils ont émis des vœux) et la date de leur domicile dans ce pays.

Le 31 octobre, la commission provisoire d'administration des Allobroges nomme des commissaires « chargés d'exécuter ce qui leur serait prescrit pour la conservation des biens des religieux et faire inventaire ». Ceux de Tamié étaient les citoyens Thomas Bouchet, Comte et Exertier, notaire. Nous n'avons pu retrouver le rapport de ces délégués.

Tamié touchait à sa dernière heure. Cette illustre abbaye allait subir la loi commune et porter la peine de ce relâchement qu'elle combattait avec une généreuse persistance depuis plus d'un siècle. Dom Gabet et ses religieux ne se firent point illusion. Dès qu'on leur eut signifié les décrets de l'assemblée des Allobroges, ils s'y conformèrent scrupuleusement, s'en remettant pour le surplus aux soins de la Providence.

Au mois d'avril 1793, le général Kellermann, qui commandait en Savoie, ayant eu avis du retour offensif

des Piémontais, donna ordre à un détachement de troupes de passer le col de Tamié et d'occuper l'abbaye, point central d'un passage important qu'il s'agissait d'intercepter. Dom Gabet reçut avis de l'arrivée de la colonne républicaine lorsqu'elle touchait presque aux portes du monastère. Il réunit ses religieux et leur fit voir qu'ils n'avaient pas d'autre parti à prendre que de quitter la maison de prières qui avait cessé de leur appartenir, et de se retirer en Piémont à travers les montagnes. Mais comment faire les préparatifs d'un départ soudain sans éveiller les soupçons? Comment préserver du pillage les objets précieux que renfermait l'abbaye?,

Sans se concerter, dom Gabet donne aux religieux les ordres nécessaires, et ses fermiers, avertis secrètement, se tiennent prêts à lui rendre le service qu'il attend d'eux. La colonne arrive, exténuée de froid, de faim et de fatigue. L'abbé de Tamié se présente aux républicains le visage riant et les invite à entrer en amis dans sa maison. Les tables sont chargées de provisions, le vin coule en abondance ; la douce chaleur des appartements fait éprouver aux soldats un bien-être qu'ils n'ont pas goûté depuis longtemps. Les libations se succèdent avec rapidité et bientôt toute la colonne s'est endormie d'un profond sommeil. La nuit tombe. Favorisés par l'obscurité, les religieux se réunissent à une porte secrète nantis des objets précieux qu'ils ont recueillis en toute hâte ; des montures ont été préparées silencieusement pour transporter les vieillards et les bagages. Toute la communauté prend le chemin de l'exil et va chercher un désert hospitalier qu'elle puisse fertiliser de ses sueurs et faire retentir du chant des cantiques sacrés.

Il n'était resté au monastère qu'un frère malade et un vieux père qui dirent l'exacte vérité lorsque le lendemain ils déclarèrent au commandant de la colonne qu'ils ignoraient quel chemin avaient pris les moines. Dom Gabet et ses religieux, munis de passeports, arrivèrent sans obstacle jusqu'au Saint-Bernard, malgré la tourmente et les neiges amoncelées.

Pas un des moines de Tamié ne périt en route. Aux limites du Valais, ils trouvèrent gisant sur la terre le cadavre de M. Bailly, curé de Saint-Ferréol, qui avait succombé sans secours au milieu de la tempête. La communauté reçut une généreuse hospitalité à l'ermitage des Camaldules, sur la colline de Turin. Mais pour ne pas être à charge à leurs hôtes, dom Gabet et ses moines ne tardèrent pas à prendre congé d'eux et à se diriger vers les landes incultes dépendantes de l'abbaye de Grassano, près d'Asti. Ils y reprirent leurs exercices réguliers, en attendant des jours meilleurs et avec autant de joie que si la proscription n'eût pas passé sur leurs têtes.

LIVRE III

TAMIÉ DEPUIS SA SUPPRESSION

1792-1861)

Et pauci facti sunt et vexati sunt
a tribulatione malorum et dolore. (Ps 106, 39)

CHAPITRE I

Tamié après le départ des moines. - La famille Favre. - Le comte de Lazary, commandant de la Savoie. - Débry, commissaire de la convention à Tamié. - Destruction des livres et des archives de l'abbaye. - François Favre sauve plusieurs prêtres pendant la tourmente révolutionnaire. - Vente des biens de l'abbaye.

Le détachement républicain cantonné provisoirement à Tamié n'était chargé d'aucune mission à l'égard de l'abbaye et de ses moines. Il laissa la colonie fugitive s'acheminer à travers les montagnes vers le lieu de son exil (1), commit quelques hommes de confiance à la garde du monastère et prit la direction d'Annecy, où les Piémontais menaçaient d'opérer un prochain mouvement. Dans leur départ précipité, les religieux n'avaient pu emporter ou mettre à l'abri du pillage qu'un petit nombre d'objets précieux et quelques valeurs en numéraire.

(t) Un exprès partit pour prévenir les gendarmes de Faverges du départ des religieux; mais Sigismond Favre, père d'une famille dont nous allons parler, retint cet homme, l'enivra complètement et n'eut pas de peine à lui soustraire le pli dont il était porteur.

Tamié renfermait encore un mobilier et des provisions dont il importait de tirer parti; la Convention chargea de ce soin le citoyen Débry, un de ces caractères pusillanimes que la crainte du danger rend parfois féroces, et qui voulait faire oublier le dévouement traditionnel de sa famille aux prêtres par l'exagération de son zèle républicain. Ce démagogue du lendemain allait se trouver en contact avec François Favre, le principal fermier de l'abbaye, qui avait prévenu dom Gabet de l'arrivée du détachement et préparé toutes choses pour le départ des moines. Sous l'écorce grossière du paysan, Favre cachait les plus précieuses qualités : de la finesse, une austère bonne foi, un attachement inviolable à ses maîtres. Son père, originaire du Chablais, était venu occuper en 1783, avec ses nombreux enfants, la ferme de Malapalud, voisine de Tamié. C'était une famille patriarcale que dom Desmaisons avait tirée de la misère et qui prospérait à l'ombre de l'abbaye, dans une médiocrité embellie par la santé et la paix intérieure. Les mauvais jours arrivèrent et avec eux l'heure des grands dévouements, cette heure qui ouvre sur les âmes des horizons nouveaux et développe en elles des ressorts longtemps ignorés (1).

Au moment de l'entrée des Français en Savoie (septembre 1792), les troupes sardes qui occupaient cette province étaient placées sous le commandement du

(1) Ce brave montagnard était né au Grand-Bornand (Chablais) le 6 janvier 1752; il est mort à Malapalud, près de Tamié, le 7 août 1842, jouissant de toutes ses facultés intellectuelles. Son fils Jean-François nous a fourni quelques détails de ce récit, qu'il tenait du vieillard lui-même.

comte de Lazary, vieillard octogénaire qui, malgré les ressources dont il disposait, ne fit pas la moindre résistance à l'armée d'invasion. Ses régiments se retirèrent pour la plupart en bon ordre vers les défilés qui conduisent en Piémont; mais lui, soit qu'il se fût arrêté pour surveiller les retardataires, soit que des infirmités l'eussent retenu en chemin, il ne put suivre la marche de ses soldats, et redoutant plus que la mort de tomber au pouvoir des Français, il gagna par des sentiers abruptes la combe de Tamié. François Favre, l'aîné des fils du fermier de Malapalud, lui paraissait le seul homme chez qui il put trouver un asile sûr pour attendre qu'une occasion propice lui permît de passer les Alpes, Il arriva chez ce brave paysan exténué de fatigue et reçut de lui la plus cordiale hospitalité. Deux mois s'écoulèrent sans qu'on soupçonnât la présence du gentilhomme près d'un des passages les plus fréquentés de la contrée. Cependant le bruit vint à se répandre qu'on recelait un *aristocrate* à la ferme de Malapalud ; il fallut se résoudre à quitter cet abri, quoique la saison fût déjà très avancée et que des postes français occupassent tout le pays. François Favre offrit à m. de Lazary d'être son guide et son défenseur dans cette seconde fuite. Le 28 novembre, à la nuit tombante, le paysan et le noble, munis d'excellentes montures, se dirigent sur Faverges par la route de Seytenex. Ils arrivent au village de Saint-Ferréol, après avoir trompé plusieurs fois la vigilance des sentinelles Favre, fait descendre le comte de cheval et le cache dans un réduit obscur où il lui promet de le venir prendre sitôt qu'il aura franchi Saint-Ferréol et conduit les chevaux à une certaine distance des habitations.

Les soldats du poste, voyant deux montures bien sellées, soupçonnent quelque mystère et refusent de laisser passer l'honnête fermier, malgré son attitude inoffensive; des gens du pays interviennent, plaident en faveur de Favre, et grâce à leur secours il traverse sans encombre la compagnie républicaine. Il revient sur ses pas, selon sa promesse; mais le vieillard a disparu de son gîte : les aboiements de quelques chiens l'en ont fait déguerpir. Favre le découvre enfin, et M. de Lazary, deux pistolets à la main, avoue qu'il était prêt à faire feu sur lui, le prenant pour un des soldats du poste. Les deux compagnons se dirigent par des sentiers détournés vers leurs montures et continuent leur chemin. Un autre poste se présente : ils conviennent de le franchir au grand galop et en silence, malgré les cris de guerre des sentinelles. Le poste s'éveille au bruit des chevaux, le *Qui vive!* reste sans réponse et les soldats font pleuvoir une grêle de balles sur les fugitifs qui, sortis sains et saufs de cette terrible épreuve, parviennent à l'aube du jour au village des Clefs, près du bourg de Thônes. Ils passent la journée entière auprès d'un ami et reprennent leur périlleuse odyssée jusqu'au moment où le comte de Lazary, à l'abri de tout danger, peut se reposer de ses fatigues dans la ville de Cluses, pour se rendre bientôt en Piémont. François Favre a terminé sa tâche ; il a hâte de retourner à Tamié, où l'attendent d'autres devoirs. Au moment du départ, M. de Lazary, ému jusqu'aux larmes, serre contre son cœur cet hôte généreux qui vient d'exposer sa vie avec le plus noble désintéressement, pour sauver un vieillard qu'il a recueilli un instant à son foyer.

Tel était l'homme en qui dom Gabet avait placé sa confiance lorsque l'heure arriva où les moines durent prendre à leur tour la route de l'exil. François Favre les avertit du danger qui les menaçait, prépara tout pour leur départ et ne quitta la communauté que lorsqu'elle put cheminer à travers les montagnes, à l'abri de toutes poursuites. Favre connaissait depuis longtemps le *farouche* Débry ; il résolut de circonvenir ce personnage, pour arracher l'abbaye à la destruction.

Le commissaire de la Convention, accompagné d'une bande d'individus armés, partit de Faverges et vint à Tamié au mois de mai 1793, quelques semaines après le départ des religieux. Il s'en prit d'abord à la tour de l'église, qui était surmontée d'un clocher en bois revêtu de fer-blanc, d'environ soixante pieds de hauteur; c'eût été un travail long et difficile que de démolir pièce par pièce cette flèche aérienne qui unissait l'élégance à la solidité. On préféra la faire tomber d'un seul coup, et, pour y arriver plus sûrement, Débry mit en réquisition les charpentiers qui avaient construit la partie supérieure du clocher cinq ans auparavant. Ces braves gens ne purent éviter cette funeste corvée. Un treuil avait été placé sur la montagne qui s'élève au-dessus de l'abbaye ; ils y enroulèrent de gros câbles dont une extrémité était attachée solidement à la flèche. Au signal du commissaire, un craquement effroyable se fit entendre le gracieux monument qui dominait toute la combe de Tamié joncha le sol de ses débris. Un cri de douleur répondit au loin dans la campagne à cet acte de vandalisme, car c'était l'heure des travaux agricoles, et les paysans de la contrée entrevoyaient avec angoisse la série

de malheurs dont le triste prélude venait de s'accomplir.

Malgré l'indignation dont son âme débordait, François Favre avait su se contenir pendant la scène que nous avons décrite. Voyant que les charpentiers travaillaient à démolir le campanile placé au-dessus du réfectoire, il s'approcha de Débry, et, sans se laisser intimider par ses airs farouches, il lui fit observer qu'on ne pouvait laisser le toit du clocher ouvert à tous les vents si l'on voulait éviter la ruine de l'édifice. « Espérez-vous donc voir revenir un jour les moines ? » dit Débry d'un ton furieux. Citoyen commissaire, répliqua Favre, la Savoie appartient désormais à la France ; cette vallée va devenir un passage très fréquenté par les armées ; Tamié leur servira de caserne. Où trouveront-ils un abri contre la neige et le mauvais temps si tu laisses ruiner ces bâtiments ? La République est intéressée à leur conservation. » Ces raisons touchèrent le commissaire, qui consentit à ce qu'on couvrît le vide laissé par la tour du clocher.

Après que Débry et sa bande eurent passé le niveau égalitaire sur les toits de l'abbaye, ils pénétrèrent dans l'église et mirent au pillage ce qui s'y trouvait encore d'ornements et d'objets précieux. Un témoin oculaire assurait, il y quelques années, que ces forcenés n'avaient pas même respecté l'asile de la mort, et que l'un d'eux, quittant ses vieux souliers, s'était approprié ceux du dernier religieux enseveli dans le caveau central. On réunit en tas auprès d'un cerisier les livres de piété qu'on put découvrir, des tableaux, des papiers et des titres de toute espèce ; le feu dévora ces richesses archéologiques

dont la perte serait irréparable pour nous si les archives du Sénat n'y suppléaient en partie. Le tronc noirci de l'arbre qui fut le centre de cet autodafé s'élève encore aujourd'hui aux portes du monastère, comme un monument de la plus triste époque de notre histoire.

L'appartement que les princes de Savoie avaient habité en 1786 et 1788 renfermait deux tableaux d'une bonne exécution ; l'un représentait saint Pierre de Tarentaise, premier abbé de Tamié, et l'autre Charles-Emmanuel, fils du roi de Sardaigne. Débry s'élança, le sabre à la main, sur le portrait du prince, et y fit une large incision ; il allait décharger aussi sa fureur sur l'image de saint Pierre, lorsque François Favre offrit d'acquérir ce tableau et le transporta chez lui pour le rendre fidèlement aux moines, si la Providence les ramenait à Tamié. Cette peinture figure aujourd'hui dans l'abbaye restaurée et nous en offrons à nos lecteurs une reproduction exacte.

Avant 1793, le monastère possédait sept cloches, trois à la grande tour et quatre au campanile du réfectoire ; elles furent toutes transportées à Faverges et de là aux fonderies républicaines. On y admirait un superbe calice d'or pur, garni de perles et de pierres fines ; c'était un don de Charles-Emmanuel III. La ferme de Malapalud ne parut pas assez sûre pour y cacher ce vase précieux ; on l'enferma dans un mur de la maison Minoret, vieille chaumière bâtie en un lieu peu accessible. Quant à Favre, il recueillit chez lui tous les objets ayant appartenu à l'abbaye et qu'il put sauver de la destruction. Il remplit son grenier de ces amples robes de chœur connues sous le nom de *coules* et que revêtent les religieux de Cîteaux

pour chanter l'office; il serra dans ses armoires des livres de chant, des reliquaires et quelques ouvrages de piété. Outre le portrait de saint Pierre, il avait arraché aux flammes deux tableaux représentant la Sainte-Vierge et saint Bernard. Ces images sacrées décorèrent une modeste chambre de Malapalud, qui servit d'oratoire et où la messe se célébra sans interruption pendant le règne de la Terreur. Tant que dura la tourmente, François Favre se dévoua au salut des prêtres qui cherchaient dans les gorges inaccessibles de Tamié un abri contre la persécution. Il avait donné asile à deux frères convers de l'abbaye, Joseph Christin ⁽¹⁾ et Nicolas Sondaz. Ces braves gens s'employèrent comme domestiques dans la ferme, en attendant des jours meilleurs.

Un jour que Favre, accompagné du frère Sondaz, revenait à cheval d'une excursion dans la combe de Savoie et gravissait la côte escarpée de Tournon, un bruit insolite retentit derrière eux. Le fermier se retourne et aperçoit, à la faveur d'un beau clair de lune, deux gendarmes qui prennent la direction du col. « Hâtons-nous, dit-il au frère, -trois prêtres sont cachés aux baraques de Naizau, tout près de ma maison; ils vont être pris si je n'arrive pas avant les gendarmes. » Là-dessus, Favre laisse son cheval au frère, prend tout courant un chemin de traverse et tombe à l'improviste dans la chambre où les trois ecclésiastiques achevaient leur repas. « Fuyez, s'écrie-t-il, il n'est que temps les gendarmes sont là ! » Les prêtres, croyant à une plaisanterie,

(1) Joseph Christin reprit l'habit de frère convers dans la communauté du Mont-Cenis, reconstituée par dom Gabet.

ne font pas mine de se lever, mais le fermier renverse leur table d'un coup de pied et les jette brusquement à la porte de la chaumière. A peine sont-ils sortis que les agents de la force publique se présentent au seuil du logis et devinent, à l'air effaré de François Favre non moins qu'au désordre de sa demeure, que leur proie s'est échappée. Ils se retirent en maugréant, mais les prêtres ont gagné la montagne et sont déjà hors de danger.

Le plan de ce livre ne nous permet pas de rapporter en détail les actions héroïques du fermier de Malapalud pendant les sombres jours de la Terreur. Sa maison était le rendez-vous des proscrits. Doué d'une finesse égale à son agilité et à son courage, il réussit presque toujours à dépister les gendarmes, et à favoriser la fuite des prêtres réfractaires. Un dimanche, pourtant, sa vigilance fût mise en défaut. La messe venait d'être célébrée dans son humble demeure, et il dînait paisiblement en compagnie du vénérable curé de Plancherine, M. Urbain Ract, lorsqu'un bruit de chevaux se fit entendre. Le prêtre eut à peine le temps de s'étendre sur le lit du fermier et de se couvrir de quelques misérables hardes. Un maréchal des logis entre brusquement et demande le curé. Favre accueille de son mieux les gendarmes et les invite à se reposer un instant. On boit largement, on mène joyeuse vie pendant trois longues heures. Cependant il faut partir. Quant au curé, pas de nouvelles; on assure qu'il a été vu en Tarentaise. « Ce n'est pas là que j'irai le chercher », dit le maréchal des logis, et il quitte la ferme enchanté de l'hospitalité qu'il a reçue. Le pauvre curé, à demi étouffé sous les haillons, sort de sa cachette et remercie avec effusion le brave fermier du service qu'il vient de lui rendre.

Enfin la tempête se calme. La plupart des propriétés dépendantes de Tamié ont été vendues séparément ⁽¹⁾. Le 14 nivôse an viii, les membres de l'administration centrale du département du Mont-Blanc, réunis au château de Chambéry, mettent en adjudication

(1) Voici le détail de ces ventes, tel que nous l'avons extrait des archives de la préfecture de Chambéry :

Du 27 messidor an IV, à Claude Giraud et Paul-Marie Desarnod, domiciliés à Chambéry, un domaine sur les communes de Sainte-Hélène du Lac, de la Chavanne et des Molettes. Prix : 38,216 liv. 18 s.

Du 3 thermidor, même année, à Pierre-Antoine Rivet, de Lanslebourg, domicilié à Tournon, la grangerie de la *Cassine* et terres adjacentes Prix : 24,266 liv.

Du même jour, à Nicolas Verney, directeur de la poste à Chambéry, un domaine à Verel-Montbel. Prix : 21,121 liv. 4 s.

Du 5 thermidor, même année, à François Janin, notaire à Chambéry, la grangerie des Trois-Nants. Prix : 7,420 liv.

Du même jour, à Joseph Palluel, une pièce de pré sur la commune de Saint-Vital, comprise dans une vente s'élevant à 15,0/2 liv.

Du 15 thermidor, même année, à François Bailly, notaire, domaine à Gilly pour 3,440 liv.

Du même jour, à Charles-Emmanuel Perret, notaire, cent journaux de terrain. Prix : 7,425 £.

Du même jour, à François Bally, notaire, un domaine au Haut-du-Four. Prix : 7,425 liv.

Du même jour, au même, un domaine à Verrens. Prix : 2,060 £. Du 27 thermidor, même année, à Nicolas Ract-Madoux, un domaine à Mercury-Gemilly. Prix : 6737 £ 16 s. 2 d.

Du 1^e fructidor, même année, à Jean-Baptiste Fraix de Bavu, une pièce de champ à Plancherine. Prix : 1151 £ 12 s.

Du 3 fructidor, même année, aux citoyens François Bailly et François Favre : 1° la Grangerie de la Tour (Plancherine et Chevron) ; 2° autre domaine. Prix : 11,510 liv.

Du même jour, domaine à François Favre. Prix : 1,848 liv.

Du même jour, à Jean-Louis Philibert, le grangeage de Malapalud, outre les bâtiments. Prix : 26715 £

Du 3 fructidor, même année, un domaine à François Bailly. Prix : 11,510 £

Du 11 vendémiaire, an V, à Jean-Baptiste Piffet, un pré à Plancherine. Prix : 105 £ 12 s.

« un immeuble national provenant de la ci-devant abbaye de Tamié. Ledit immeuble, estimé par un rapport d'experts à la somme de 11,200 fr, consiste en pièce de pré, champs, broussailles, pâturages, teppe avec une maison, grange, écurie, cour, jardin, le couvent et l'église de ladite abbaye, le tout joint ensemble de la contenance de 2,716 ares et 28 centiares. » Sur la première mise à prix de 11 200 fr, personne ne se présente. Le 19 nivôse, l'enchère est portée à 27;200 fr. par les citoyens Charles-Louis Comte le neveu, domicilié à Fa-verges ; Pierre-Antoine Rivet, de Tournon ; François Garin de Faverges ; Charles-Emmanuel Perret, de Verrens ; Henry Vulliet, du Grand-Bornand et François Favre de Plancherine, qui demeurent propriétaires indivis, chacun pour un sixième.

Ainsi, après avoir sauvé les religieux, François Favre trouve le moyen de sauver l'abbaye en l'achetant de ses deniers ou de ceux de ses amis.

Du 6 pluviôse, même année, à Pierre-Antoine Rivet, Je clos de la Blancherie, avec scie à eau, plus un domaine près de Tamié, Prix: 1,122 liv.

Du 1^{er} brumaire an VII, à Jean Baron, la montagne d'Orgeval. Prix : 19,208 liv.

Du 5 floréal an x, à Joseph-François Monserrat, un domaine à l'Hôpital. Prix : 1709 fr. 62 c.

Total des ventes partielles 208,013 fr. 72 c.
Vente de l'abbaye : 27,200 »

TOTAL général 235,213 fr. 72 c.

CHAPITRE II

Origine de l'hospice du Mont-Cenis ; sa suppression à la fin du XVIIIe siècle. - Il est rétabli par les consuls de la République française; sa dotation. - Dom Gabet, abbé du Mont-Cenis. - La communauté religieuse chargée de desservir l'hospice. - Napoléon au Mont-Cenis ; propositions relatives au rétablissement de l'abbaye de Tamié. - Mort de dom Gabet; dom Marietti, ex-religieux de Tamié, lui succède. - Dom Etienne Chappuis, autre religieux de Tamié, est nommé abbé de la Novalèse. - Dotation de l'hospice en 1816. - Les derniers moines de Tamié. - Cession de l'hospice du Mont-Cenis à l'évêque de Maurienne.

Revenons aux anciens moines de Tamié et disons quelques mots de l'hospice du Mont-Cenis, où ils établirent les débris de leur communauté, après un séjour d'une année en Piémont ⁽¹⁾.

Au VIe siècle, le diocèse de Maurienne s'étendait jusqu'à

(1) Dom Gabet et ses moines n'habitèrent pas longtemps l'abbaye de Grassano; la révolution les força de se disperser. Pendant la Terreur, l'ex-abbé de Tamié vint en secret à Saint-Jean de Maurienne où il disait la messe tous les dimanches dans la maison Ducol. Quand le calme se rétablit, il fixa sa résidence à Chambéry où habitait sa famille. Un décret du premier consul vint l'y chercher, pour lui confier l'hospice du Mont-Cenis.,

Avigliana, près de Turin; les évêques de Saint-Jean avaient la seigneurie temporelle sur un grand nombre de paroisses situées en Savoie. Pour rendre moins pénibles les communications entre les parties de leurs domaines, situées aux deux versants des Alpes, ces prélats élevèrent sur le plateau du Mont-Cenis un hospice destiné à servir d'abri aux voyageurs pendant la tempête et de lieu de repos en tout temps; d'anciens titres nous apprennent que l'empereur Charlemagne et son fils Louis-le-Débonnaire firent des donations à cet établissement. Dans les siècles qui suivirent, les évêques de Maurienne firent constamment desservir l'hospice par des prêtres de leur choix ⁽¹⁾. Vers .1750, la maison du Mont-Cenis fut érigée en prévôté; le droit de nomination à cette dignité appartenait au roi et l'évêque en était le collateur; ce dernier conservait toutefois le droit de visiter l'établissement et de désigner les prêtres subalternes qui le desservaient.

Pendant la révolution française, l'hospice disparut et avec lui les biens qui en formaient autrefois la dotation. Mais les passages fréquents des armées à travers les Alpes avaient fait comprendre l'importance d'une maison de refuge sur ces hauteurs où la tempête se déchaîne

(1) Un arrêt rendu par le Sénat de Savoie le /0 février 1679 exhorte le recteur du Mont-Cenis, sous peine de 500 livres par réduction de son temporel, « à fournir aux pauvres passants l'aumône d'un quartier de pain bon et recevable avec du lait, du *serat* ou du potage, quand ils seront obligés d'y séjourner, quelques heures; quant à ceux qui couchent, un lit garni de paille, draps et couvertures; aux prêtres et aux religieux, deux verres de vin de plus qu'aux autres; en outre, de tenir deux valets pour le service des pauvres passants et une monture pour le service des pauvres incommodés. »

souvent avec tant de violence. Par un arrêté du 2 ventôse an IX, le premier consul décréta que l'hospice serait reconstitué ⁽¹⁾; il se borna à faire restaurer et agrandir les anciens bâtiments, à augmenter l'ancienne dotation et à racheter les biens vendus.

Les premiers domaines affectés à l'établissement du Mont-Cenis, auquel le gouvernement français portait le plus grand intérêt ⁽²⁾, étaient ceux de l'abbaye de la Selva, ancien monastère de Feuillants, située près de Verceil (Piémont). La nation reprit aux citoyens Jorcin, Boniface, Rivet et Burdin, moyennant une juste indemnité, une grande partie des biens qui avaient appartenu à l'hospice avant la Révolution. Les revenus de cette maison se composèrent plus tard des biens de l'abbaye de la Novalèse, et d'une rente annuelle en numéraire dont on prit les premiers fonds sur l'octroi de la ville de Turin. Grâce à ces conditions, le premier consul assurait à son établissement les moyens de subvenir dans une mesure assez large aux besoins les plus urgents des voyageurs et surtout des soldats qui, à cette époque d'agitations, ne cessaient de traverser le Mont-Cenis.

(1) Voici l'article premier de cet arrêté :

« Il sera établi sur le Simplon et le Mont-Cenis un hospice pareil à celui qui existe sur le Grand-Saint-Bernard. Ces hospices seront desservis par des religieux du même Ordre que ceux du Grand-Saint-Bernard. Il ne pourra jamais y avoir moins de quinze personnes dans chaque hospice et les religieux seront soumis à la même discipline et tenus à observer les mêmes devoirs envers les voyageurs que ceux du Grand-Saint-Bernard. »

2) Voir aux archives de la sous-préfecture de Saint-Jean de Maurienne la lettre adressée sur ce sujet par le préfet du Mont-Blanc au sous-préfet de Saint-Jean, le 21 ventôse an IX

Restait à choisir la communauté qui desservirait l'hospice. Le préfet du Mont-Blanc ne crut pouvoir mieux faire que de s'adresser au prévôt du Grand-Saint-Bernard qui, connaissant de longue date dom Gabet et ses moines, les désigna comme pouvant remplir toutes les conditions exigées par le gouvernement. En conséquence, « le religieux Claude Gabet, ex-abbé de Tamié », fut mis en possession de l'hospice du Mont-Cenis et investi des pouvoirs nécessaires pour sa direction. M. Bellemin, sous-préfet de Saint-Jean de Maurienne, fit la cérémonie d'installation le 20 vendémiaire an X (1).

Des anciens religieux de Tamié, l'abbé Gabet n'amenait au Mont-Cenis que dom Gérard Truchet, dom Dominique Dubois, dom Etienne Chappuis, dom Antoine Marietti et un frère convers, Joseph Christin ; les autres étaient morts ou s'étaient dispersés pendant la tourmente. Il en vint quelques-uns des anciennes communautés d'Hautecombe et de Notre-Dame d'Aulps; dom Dupuis était de ce nombre. Dom Bernard Mouthon ne rejoignit que plus tard ses confrères et les quitta bientôt pour entrer chez les capucins de Suse. Le genre de vie de la communauté et la règle qu'elle suivit sont exposés sommairement dans la lettre qu'on va lire et que le conseiller d'Etat Portalis adressait le 18 germinal an xi à l'abbé dom Gabet :

« J'ai présenté au gouvernement, monsieur l'abbé, les

(1) Dom Gabet obtint l'institution canonique en décembre 1801. S. Em. le cardinal Caprara, légat *a latere*, l'autorisa à porter la croix pectorale et à perpétuer sa maison, sous la direction de l'évêque de Chambéry, en suivant la règle de saint Benoît.

diverses demandes que vous avez formées relativement au régime à suivre dans la maison du Mont-Cenis.

« Le premier consul a très bien senti que la religion seule peut produire les vertus nécessaires à ceux qui se consacrent à un service pour lequel il faut des encouragements d'un autre ordre que ceux qui peuvent venir de la main des hommes. Vous avez désiré de vivre sous la règle de saint Benoît ; le gouvernement vous y autorise. Vous vous abstenrez pourtant de toute profession solennelle, parce que ce genre de profession monastique est incompatible avec nos lois françaises. Vos religieux ne feront que la promesse qui était tracée dans votre lettre et dont voici les termes :

« *Mon frère, je vous promets, ainsi qu'à vos successeurs légitimes, obéissance suivant la règle de saint Benoît, la conversion de mes moeurs et la stabilité dans la Congrégation.* »

« La règle de saint Benoît offre des détails qui ne pourraient s'accorder avec l'état actuel de toutes choses. Vous pouvez choisir dans cette règle les préceptes et les conseils que vous jugerez convenables. Vous rédigerez ainsi votre code intérieur et vous le présenterez à la sanction du gouvernement avant l'exécution.

« Vous n'aurez aucune correspondance directe ou indirecte avec aucun supérieur régulier étranger. Vous vivrez sous la juridiction de l'évêque diocésain, mais cet évêque ne pourra commettre sa juridiction sur vous à qui que ce soit ; il l'exercera en personne. Quand il voudra visiter votre maison, il sera tenu de la visiter en personne.

« Les membres de votre établissement, vos

coopérateurs, vos inférieurs, porteront l'habit noir avec un collet liseré de blanc. Vous pourrez personnellement porter la croix, comme marque distinctive de votre place.

« Voilà, monsieur l'abbé, les bases d'après lesquelles vous devez agir et vous conduire. J'ai été expressément chargé de vous en instruire, afin que vous puissiez donner à l'établissement dont vous êtes le directeur toute la consistance, tout le développement dont il est susceptible. Vous consignerez ma lettre dans les registres de votre maison, afin que personne n'en prétende pour cause l'ignorance. Votre zèle et vos vertus garantissent au gouvernement le succès de la maison qui vous a été confiée, et qui est, pour le plus grand bien de l'humanité, aidée de tous les secours de la religion.

« J'écris à M. l'évêque et au citoyen préfet pour leur faire part des intentions du premier consul.

« J'ai l'honneur, etc. »

Dom Gabet et ses religieux se soumièrent pour la forme à ces prescriptions, mais au fond ils restèrent attachés de cœur à l'ordre de Cîteaux, et en pratiquèrent autant qu'ils le purent l'étroite observance. Ils continuèrent à se servir du bréviaire et du rituel adoptés par cet institut ; l'abbaye de la Novalèse a longtemps conservé leurs livres de chant.

La nouvelle communauté était, comme autrefois, animée de cet esprit de renoncement à soi-même et de dévouement chrétien qui fait la base de la règle bénédictine; le théâtre et l'objet de ses travaux étaient seuls changés. Au lieu de défricher des landes incultes et de montrer au peuple routinier des agriculteurs les meilleures méthodes à suivre, elle avait désormais à lutter contre la

tempête sur un des plateaux les plus élevés de l'Europe, à sauver d'une mort inévitable des voyageurs perclus au milieu des neiges, à exercer cette large et bienveillante hospitalité qui puise dans la religion ses charmes les plus irrésistibles. Quoique la génération qui avait brisé les autels et proscrit les prêtres vît avec une certaine répugnance cette apparition de l'habit religieux sur le Mont-Cenis, elle rendait justice à leur charité désintéressée et bénissait la main qui avait rouvert cet asile.

« Lorsqu'au sortir de la tourmente, disait le préfet du
« Mont-Blanc, lorsque après avoir longtemps marché
« par des sentiers étroits, comme entre deux murs de
« « neige et de glace, le malheureux voyageur, près de
« voir ses forces épuisées, arrive en se traînant à ce port
« de salut (l'hospice du Mont-Cenis), qu'on juge des
« sensations dont son âme est agitée ! Le premier be
« soin qu'il éprouve est de bénir celui qui créa un pareil
« asile, ainsi que le dévouement des hommes généreux
« qui s'empressent à lui prodiguer leurs soins.

J'éprouve « en ce moment une bien douce jouissance à consigner

« ici les noms des principaux religieux qui, pour secourir

« leurs semblables, ont consenti non-seulement à se
« séquestrer entièrement de la société, mais encore à
« braver chaque jour la rigueur des éléments dans cette
• région des bourrasques et des tempêtes :

« *Directeur*, M. Gabet, ancien garde du corps du roi de Sardaigne, ex-abbé de Tamié ;

« *Religieux desservants*, MM. Dubois, Dupuis, Ducrosy, N. Etienne (1).

(1) *Statistique de la Fiance*. Département du Mont-Blanc, par M. de Verneilh. - La liste des religieux du Mont-Cenis s'accrut bientôt de

Parmi les illustres voyageurs qui vinrent frapper à la porte de l'hospice, il faut placer, en première ligne Pie VII et Napoléon. Le Souverain-Pontife traversa deux fois les Alpes : en 1805, il allait sacrer l'empereur; sept ans après, il n'était plus qu'un captif et on le conduisait à Fontainebleau. Dom Gabet se trouvait alors à Suse, très souffrant d'un asthme qu'il avait contracté au Mont-Cenis dans l'exercice de son ministère et dont il mourut l'année suivante. Un maître de poste lui apprend que le pape est à l'hospice. Sans hésiter, l'intrépide religieux se met en route, malgré son extrême faiblesse et le mauvais temps. Il arrive, on lui refuse l'entrée du monastère. Il demande à parler au colonel Lagorie, qui a la garde de l'auguste prisonnier. « Mon général est ici, dit-il à cet officier ; me sera-t-il défendu de le voir ? - Ma responsabilité est trop grande, réplique Lagorie, Pie VII ne doit voir personne. - Colonel, vous direz à l'empereur que je réponds sur ma tête du prisonnier; je suis sûr qu'il ne me désapprouvera pas. » Cette courageuse insistance est couronnée de succès; dom Gabet entre et va se jeter aux pieds du chef de l'Eglise. Pie VII est près de succomber à une inflammation produite par un pénible voyage; il éprouve les douleurs les plus aiguës et son médecin renonce à les soulager. Le docteur Claraz, de Termignon, mandé en toute hâte par dom Gabet, parvient à rendre assez de forces au pape pour qu'il puisse se remettre en route. Les religieux dressent une espèce de lit dans la voiture et n'épargnent

quelques anciens membres des communautés cisterciennes de la Savoie, et surtout de l'abbaye de Tamié.

rien pour adoucir à l'auguste prisonnier les fatigues de la descente ⁽¹⁾.

Après le sacre de Notre-Dame, Napoléon veut placer sur sa tête la couronne des rois lombards. Il part pour Milan au printemps de 1805 et s'engage au milieu du Mont-Cenis par un temps affreux. M. Maissemy, préfet du Mont-Blanc, ne peut résister à l'intensité du froid; il tombe évanoui et on le transporte dans une maison de paysans. L'empereur éprouve de vives douleurs aux jambes, et, craignant un accident semblable, il descend de cheval dans l'espoir que la marche lui rendra un peu de chaleur. Après une longue et pénible ascension dans la neige, il arrive à l'hospice à demi mort de fatigue et de froid. Dom Gabet le reçoit et l'introduit dans une vaste pièce où brille un feu ardent. Napoléon se dirige vers le foyer, mais le religieux l'arrête avec respect. « Sire, lui dit-il, vous vous perdriez en vous réchauffant trop vite; restez à distance et asseyez-vous sur ce fauteuil. » L'empereur obéit. Ses jambes et ses pieds sont tellement gonflés, qu'on essaye en vain de lui ôter ses bottes; impossible de les retirer sans pratiquer une incision. Cette opération est difficile et Napoléon demande un chirurgien : il ne s'en trouve pas à l'hospice. Dom Gabet rassure l'auguste voyageur, l'exhorte à se confier à son expérience et, armé d'un canif, se met résolument à fendre les bottes dans leur longueur ; l'opération

(1) A la suite de son précédent passage, Pie VII avait donné à dom Gabet un beau calice en argent doré. Ce vase précieux, qui se trouve maintenant dans le trésor de la cathédrale de Suse, porte l'inscription suivante : *Pius VII pont. max. consecravit die 2 julii 1805 et dono dedit.*

réussit à merveille. Les religieux ont préparé l'appareil du pansement et font des frictions sur les pieds et les jambes avec de la flanelle imbibée d'esprit de vin. Peu à peu le gonflement disparaît, une chaleur bienfaisante se répand dans les membres endoloris et l'empereur remercie avec effusion ses intelligents libérateurs. La relation d'où ces détails sont extraits nous apprend que « le bulletin officiel d'alors a tu cet incident et n'a " signalé que la chute de cheval du préfet Maissemy. » On comprend que le *Moniteur* ait gardé le silence sur un fait qui pouvait avoir des suites fâcheuses, mais il a constaté en ces termes l'affectueuse gratitude du souverain envers les moines du Mont-Cenis : « L'empereur a toujours été à cheval ; il ne s'est arrêté qu'à l'hospice pour donner de nouveaux témoignages de son affection à ces hommes qui passent leur vie au milieu des neiges pour attendre l'occasion de secourir les voyageurs trop longtemps obligés de lutter contre les frimas (1). »

Napoléon passe une journée entière à l'hospice. Les soins des moines et une nuit de repos lui ont rendu ses forces. Pendant plusieurs heures, il s'entretient avec dom Gabet des besoins de l'établissement et de son avenir. « Vous êtes, lui dit-il, le seul abbé de mon empire ! Je veux faire quelque chose pour vous. Faut-il vous envoyer une croix d'évêque? » Dom Gabet répond avec modestie : « Je suis revêtu des insignes épiscopaux sans en avoir les charges (il portait l'anneau et la croix abbatiale); je remercie Votre Majesté. - Eh bien! dit

(1) *Moniteur universel*, an XIII, p. 905.

« l'empereur, voulez-vous rentrer à Tamié ? Vous aurez

- une dotation et rien ne manquera pour y vivre comme
- par le passé avec vos religieux. » Dom Gabet refuse encore : le rétablissement de Tamié exigerait un personnel trop nombreux, et d'ailleurs sa communauté, actuelle peut rendre sur le Mont-Cenis des services trop importants pour songer à quitter ce poste d'honneur (1). « Cependant continue Napoléon, je veux être utile à votre couvent, je ne vous oublierai pas. » Dom Gabet s'incline avec reconnaissance et dit à demi voix au P. Etienne, un de ses religieux : « Il aura bien autre chose à faire

« que de s'occuper des pauvres moines du Mont-Cenis! » L'empereur a entendu les paroles de l'abbé sans en savoir le sens; il veut les connaître et dom Etienne lui répète mot pour mot la naïve observation de son supérieur. Napoléon sourit et s'éloigne. Il se fait apporter une plume et rédige en peu de lignes un décret qui ordonne d'achever les anciens bâtiments et de construire l'édifice qu'on admire encore aujourd'hui.

Quelques semaines après son départ, des échafaudages se dressent de tous côtés : de nouvelles constructions sortent du sol; le plan d'une gracieuse chapelle est tracé (2) Au milieu des splendeurs de son couronnement

(1) François Favre vint plusieurs fois rendre visite à son ancien maure au Mont-Cenis. 1/ ne put jamais pardonner à dom Gabet de n'avoir pas mis à profit la bonne volonté de l'empereur pour rentrer dans l'abbaye de Tamié. Favre exerça les fonctions de maire de sa commune pendant toute la durée de l'Empire.

(2) La chapelle du Mont-Cenis ne put être terminée qu'en 1808. Le jour de l'inauguration de cet édifice, dom Gabet développa avec éloquence, devant l'archevêque de Turin et au milieu d'un auditoire nombreux, ce texte de l'Evangile : « Tu es Pierre, etc. » Ce trait partit hardi en présence des luttes de l'Empire avec la papauté.

Napoléon dota la chapelle de cinq belles copies, dont voici les noms

en Lombardie et des affaires sans nombre qui attirent son attention, l'empereur n'oublie pas le Mont-Cenis et ses religieux. Le 11 floréal an XIII, douze jours après son passage à l'hospice, il date d'Alexandrie un décret qui confirme et rend plus complètes les dispositions déjà prises; rien n'est oublié dans cette ordonnance, dont nous reproduisons les principaux articles (¹).

1° *L'Adoration des bergers*, par Lemoine ; 2° *L'Adoration des mages*, par Rubens; 3° *la Sépulture du Sauveur*, par Blondel; 4° *la Crucifixion de saint Pierre*, imité de Caravaggio; 5° *Descente de croix*, par Daniel de Volterre. Ces tableaux sont aujourd'hui à l'église de la Novalèse.

Dom Gabet fit placer un cadran solaire sur la façade des appartements impériaux qui donne du côté de Suse. On y lit encore le distique suivant :

TEMPORE NIMBOSO SECURI SISTITE GRESSUM; UT MIHI SIC VOBIS ORA QUIETIS ERIT.

« Arrêtez-vous ici en sûreté au milieu de l'orage ; cette heure sera pour vous celle du repos comme elle l'est pour moi. »

(1) Art. 1 La portion de l'hospice du Mont-Cenis, dont les bâtiments sont déjà élevés, sera terminée dans le courant de la présente année.

Art. 2. L'hospice sera environné de murs qui renfermeront une cour et un jardin.

Art. 3. Il sera construit une chapelle dans le courant de l'an xv. Art. 4. Le lac appartenant à la commune de Lanslebourg sera aliéné en faveur de l'hospice.

Art. 5. L'hospice sera tenu d'entretenir constamment un chirurgien et de donner une demi-bouteille de vin à tous les soldats qui passeront avec une feuille de route en règle.

Napoléon avait de grands projets relativement au Mont-Cenis. On trouve dans le *Moniteur* du 11 juin 1813 un décret daté du champ de bataille de Klein-Baschowitz par lequel l'empereur ordonne qu'un monument sera élevé sur le Mont-Cenis pour rappeler les victoires remportées dans la dernière campagne. Un second décret donné à Saint-Cloud par Marie-Louise, impératrice régente, le 10 juin 1813, charge les instituts de France, du royaume d'Italie, de Florence et de Rome, de présenter différents projets pour l'exécution de ce monument, qui devait avoir un but d'utilité publique. Vingt-cinq millions étaient affectés à cette dépense. Les projets ne manquèrent pas, mais l'homme manqua pour leur accomplissement.

Dom Gabet, qui avait refusé pour lui et ses religieux les offres de Napoléon, se disposait à solliciter de ce prince un plan nouveau pour l'assainissement et la reconstruction de Lanslebourg, lorsqu'une recrudescence du mal dont il souffrait depuis plusieurs années le retint à Turin. Il y mourut le 21 novembre 1813, jour anniversaire de l'introduction de la réforme à Tamié (¹). Son acte de décès lui donne le titre d'Abbé général des hospices du Mont-Cenis et du Mont-Genève.

La mort de dom Gabet répandit le deuil à l'établissement du Mont-Cenis et dans la contrée. Comme abbé de Tamié, il termina dignement cette série de fervents cénobites qui avaient fait fleurir au milieu de nos montagnes les vertus primitives de Cîteaux. Appelé par un concours extraordinaire d'événements à recueillir sur l'un des sommets les plus élevés de l'Europe les débris de sa communauté, il sut allier l'observance de la règle avec l'exercice d'une charité qui ne se démentit jamais. Il fit aimer le christianisme et l'habit religieux à une

(1) Voici l'acte de décès de dom Gabet :

« *Parrocchia della Metropolitana di S. Giovanni Battista in Torino.*

« Nel libro dei morti della parrocchia Metropolitana per l'anno 1813 al f° n° 73 si legge quanto segue :

« Gabet sacerdote religioso (Giovanni Claudio) già abate di Tamié sotto il nome di dom Antonio, abate generale degli ospizii di Moncenisio e Montegenevra, di anni 64, nativo di Chambéry, dipartimento di Montebianco, figlio dei furono Giovanni Battista e Pietrina Cuenot, *mariés*, morto li 21 novembre 1813 e li 22 dette trasportato a Susa, fu ivi seppellito. Si è sottoscritto all'originale teol. Carlo Amosio, canonico curato.

« Per copia conforme in fede, « Torino, li 14 agosto 1863.

« Giuseppe DANUSSO, vice-curato, »

époque où l'on faisait profession de les haïr. Ajoutons que la nature lui avait tout donné pour accomplir à souhait sa difficile mission. Il joignait aux avantages physiques les plus rares qualités de l'esprit et du cœur, un désintéressement absolu et une connaissance approfondie des choses du monde. Son panégyriste a résumé sa vie et sa mort par ces mots de l'Écriture : *Dilectus Deo et hominibus*. (Il mourut chéri de Dieu et des hommes.) Nous n'ajouterons rien à cet éloge, que personne n'a mieux mérité que dom Gabet. Après lui, deux anciens religieux de Tamié dirigèrent successivement l'hospice du Mont-Cenis. Le premier, dom Antoine Marietti, avait étudié plusieurs sciences ; il gouverna la communauté jusqu'en 1820, époque de sa mort. Le second, dom Etienne Chappuis, avait depuis vingt-trois ans fait profession à Tamié, lorsque la révolution l'expulsa de ce monastère. Reconnu abbé du Mont-Cenis et de la Novalèse par le premier chapitre général de la congrégation du Mont-Cassin en 1821, il conserva ces fonctions jusqu'en 1827, où il perdit la vue, et mourut en 1836, à l'âge de quatre-vingt-six ans (1).

(1) Ce religieux ne parlait qu'avec admiration de dom Gabet et de sa fermeté; il aimait à en citer l'exemple suivant:

« On sait que Napoléon Ier portait un grand intérêt à la culture de la betterave, pour la fabrication des sucres indigènes. L'impératrice Joséphine adressa comme spécimen à dom Gabet un pain d'une éclatante blancheur et qui pouvait passer pour un des plus beaux produits de cette industrie. Le préfet du Pô étant à dîner avec la communauté du Mont-Cenis s'extasiait devant le cadeau impérial. Dom Dominique Dubois, procureur de l'hospice, le pria étourdiment de l'emporter. « Mon père, dit dom Gabet avec sévérité, vous n'avez pas le droit de donner ce qui ne vous appartient pas. L'impératrice m'a envoyé cet objet, il restera au Mont-Cenis. »

A. la Restauration, les Bénédictins obtinrent le monastère de la Novalèse, qui appartenait avant 1792 aux Feuillants. Le Mont-Cenis fut dès lors considéré comme une succursale de ce monastère, qui n'y entretenait plus qu'un petit nombre de religieux (1). Les derniers moines de Tamié étaient morts depuis longtemps, lorsque la vie peu édifiante de la petite communauté du Mont-Cenis amena sa dissolution. Sur les instances du roi Charles-Albert, la congrégation des évêques et des réguliers rendit, le 10 janvier 1837, un décret qui ordonnait aux Bénédictins de céder et de remettre à l'évêque de Maurienne l'hospice du Mont-Cenis et ses dépendances. Ce prélat en prit régulièrement possession le 10 décembre 1837. L'hospice est desservi depuis cette époque par un prêtre qui porte le titre de prier.

(1) En 1816, un décret de Victor-Emmanuel Ier porta la dotation de l'hospice à 16,000 livres annuelles, outre la jouissance de ses dépendances et des biens de la Novalèse.

CHAPITRE III

Félix-Emmanuel Mouthon, ses premières années. - Il devient moine à l'abbaye de Tamié et fait profession en 1784. - En 1793, il est nommé curé constitutionnel de Carouge et abandonne l'état ecclésiastique pour la carrière militaire. - Les vicissitudes de sa vie jusqu'en 1814. - Son entrevue avec dom Gabet. - Il entre chez les Capucins, puis chez les religieux d'Hautecombe. - Le *Triomphe de la miséricorde éternelle*. - Mort de dom Mouthon (1).

Nous avons raconté la fin des principaux religieux de Tamié; il en est un auquel nous devons consacrer un chapitre particulier, en raison des circonstances qui signalèrent sa chute momentanée et son retour à l'état religieux.

Félix-Marie-Emmanuel Mouthon était né en 1763 à Saint-André, près de Rumilly. Il perdit sa mère au printemps de 1781, et son père, qui remplissait à Suse les fonctions d'intendant, la suivit six mois après dans la

(1) Les détails biographiques dont se compose ce chapitre sont tirés des notes qui accompagnent le recueil de poésies publié par dom Mouthon, en 1828. D'autres circonstances de sa vie nous ont été indiquées par des ecclésiastiques qui ont particulièrement connu ce religieux.

tombe. Ce double malheur décida le jeune Emmanuel, qui était déjà au séminaire, à embrasser la vie monastique. Il se réfugia d'abord à l'ermitage des Camaldules de Turin ; puis, ayant lu les relations de la Trappe, il s'éprit du genre de vie qu'on y menait et opta définitivement pour la solitude de Tamié. On lui donna l'habit religieux en 1783 et il fit profession le 16 avril 1784, sous le nom *de dom Bernard*.

A la dispersion des moines, Emmanuel Mouthon suivit la communauté de Tamié dans son exil. Des circonstances impérieuses le firent revenir en Savoie. On l'arrêta à Chambéry comme prêtre et émigré ; il n'échappa à la mort qu'en prêtant le serment constitutionnel. Cet acte lui valut la cure de Carouge, dont le titulaire catholique venait d'être déporté. Peu de jours après son installation, son frère périssait sur l'échafaud, pour crime de contre-révolution. Il laissait une veuve et quatre petits enfants; l'ancien religieux resta chargé de ce douloureux héritage.

Emmanuel Mouthon ne conserva pas longtemps ses fonctions de curé constitutionnel; on proscrivit les prêtres qui avaient prêté serment à l'égal de ceux qui s'y étaient refusés, et pour sauver une seconde fois sa tête, il se jeta dans la carrière des armes. Les vicissitudes de la guerre l'amènèrent en 1800 près de cette ville de Suse où s'était écoulée une partie de son adolescence; il était officier d'état-major. Tant que dura la guerre d'avant-postes qui précéda la prise de Suse, il avait fait passer des vivres à ses périls et risques aux habitants du pauvre village de La Ferrière, qui manquaient de tout sur un sol stérile, entre deux armées ennemies. Il obtint même,

en dépit des ordonnances terribles qui défendaient l'usage des cloches, que les habitants de Suse pussent s'en servir pour annoncer les offices divins.

C'est vers cette époque qu'il faut placer son entrevue avec dom Gabet. On vint dire à l'ex-abbé de Tamié, qui se trouvait à Chambéry avant son installation au Mont-Cenis, qu'un de ses anciens religieux, M. Emmanuel Mouthon, demandait à, lui parler. « Que me veut cet homme? » dit dom Gabet d'un air irrité, et il refusa de le voir. Il se radoucit cependant et fut séduit tout d'abord par les manières distinguées du brillant officier d'état-major qui pendant-huit années avait été son secrétaire à Tamié. Dom Gabet ne put se défendre d'adresser quelques reproches charitables à l'homme qu'il considérait comme un apostat, quoiqu'il l'aimât toujours. Mouthon parut animé des meilleurs sentiments et protesta que la force des choses le retenait trop étroitement dans sa nouvelle carrière pour qu'il pût y renoncer. L'entrevue n'eut pas de résultat, mais dom Gabet prédit à l'officier qu'il reviendrait infailliblement un jour à ses premiers vœux.

Les idées religieuses, dont Emmanuel Mouthon avait dès son enfance et pendant si longtemps suivi l'impulsion, ne cessaient d'occuper son esprit au milieu du tumulte des camps. Dans la course des armées napoléoniennes à travers l'Europe, si l'ancien trappiste rencontra une vieille abbaye, un sanctuaire fameux, c'était là qu'il logeait de préférence, et l'asile était toujours respecté. En Allemagne, de pauvres Clarisses durent à son intervention d'éviter le pillage et la brutalité des soldats. Plus d'un prêtre proscrit puisa largement dans sa bourse

et plus d'un émigré vit s'ouvrir, grâce à lui, les frontières de France. « Mon frère, lui disait un vieillard qui avait blanchi au service des autels, vous rentrerez dans nos rangs; Dieu n'a permis peut-être votre chute qu'afin que nous trouvassions un ami dans notre détresse. » En 1804, Mouthon était aide de camp de l'empereur; il eut une audience de Pie VII et accompagna le Souverain-Pontife à l'église métropolitaine pour le couronnement. « Je fus vivement touché des paroles qu'il m'adressa, dit-il dans son mémoire; je crus que l'esprit de Dieu lui avait appris quelque chose de mon terrible secret. »

A la chute de l'empire, Mouthon était colonel; il resta en France, quoique son pays eût été rendu à la Maison de Savoie, et obtint une place d'inspecteur des forêts dans le département des Ardennes. Mais le souvenir de la Patrie absente vivait dans son coeur, et une tendance irrésistible le portait vers cet idéal dont la solitude de Tamié lui avait autrefois présenté la réalisation. Il sollicita du roi de Sardaigne la permission de rentrer en Savoie. Ce prince lui fit répondre que puisqu'il était un ancien religieux, il n'avait rien de mieux à faire que de reprendre son premier état. Mouthon médita sérieusement cet avis de Victor-Emmanuel Ier, et, après quelque hésitation, il prit un parti énergique.

Une retraite faite en 1818 au séminaire de la Roche, sous la présidence de M. Rey, plus tard évêque d'Annecy, le réconcilia tout à fait avec l'Eglise. Pendant deux années, Emmanuel Mouthon visita les pèlerinages célèbres de Suisse, d'Allemagne et d'Italie. Il vint à Tamié et ne put retenir ses larmes à l'aspect de ces murs dégradés, de ces tombeaux vides, de cet autel gisant dans les

décombres. Au mois d'octobre 1820, il se fit capucin; mais une voix intérieure le rappelait au désert. On le désignait quelquefois sous le nom de *Trappiste* et il ne cachait pas son intention de rentrer dans l'ordre de Cîteaux, mais surtout à Tamié, s'il se relevait de ses ruines. A la restauration d'Hautecombe, il reprit l'habit cistercien. Dans cette nouvelle retraite il composa un recueil de poésies intitulé le *Triomphe de la Miséricorde éternelle* ⁽¹⁾. Cet ouvrage n'offre de remarquable que les sentiments de foi dont l'auteur était animé et la sincérité de son repentir. Sa vie est résumée dans ces deux vers de Delille :

Tous ont persévéré, je fus seul infidèle;
Tous sont restés debout et moi seul suis tombé!

La vie sédentaire et peu occupée des religieux d'Hautecombe ne pouvait convenir à l'activité de dom Bernard. Il revint chez les Capucins de Suse, où on le nomma maître des novices. Malgré son zèle pour la pénitence, ce religieux ne cessa pas d'être un homme du monde et conserva toujours cet extérieur affable qui donnait tant de prix à sa parole. Les anciens militaires qu'il rencontrait dans ses tournées de quête ne l'appelaient jamais que *mon colonel*. Un général de brigade passant par Suse vers 1829, le P. Mouthon, qui avait été son camarade à l'armée, vint lui rendre visite. Le vieux soldat refusa d'abord de voir Mouthon sous l'accoutrement de capucin. Il le reçut enfin, et, tout en reprochant à l'ancien officier d'avoir « de nouveau fait le plongeon », il finit

(1) Chambéry, 1828. Brochure de 88 pages;
17

par convenir qu'on pouvait montrer de l'honneur et posséder des qualités sérieuses, malgré la barbe et l'habit de Frère-Mineur.

Emmanuel Mouthon mourut à Suse vers 1835. C'était le dernier survivant des anciens religieux de Tamié.

François Favre, maire de Plancherine ; l'église paroissiale. - Les ossements des religieux. - La chapelle du col de Tamîé. - L'abbaye est sauvée de la démolition en 1825; le roi Charles-Félix en achète les bâtiments et quelques terres. - Tamié est cédé à l'archevêché de Chambéry; les stalles de l'église abbatiale.- Visiteurs célèbres. - Les Frères de la Sainte-Famille à Tamié. - Arrivée des Trappistes de la Grâce-Dieu.

François Favre avait fait des merveilles d'héroïsme pendant la tourmente révolutionnaire. Quand la persécution cessa, l'intelligence peu commune de cet homme dévoué le désigna à l'administration, qui le nomma maire de Plancherine. C'était le moment où l'on créait de nouvelles circonscriptions religieuses après avoir aboli partout l'ancien ordre de choses. La paroisse de Plancherine allait être supprimée et réunie à celle de Chevron (Mercury-Germilly). Favre adressa au préfet du Mont-Blanc un mémoire où il exposait en termes énergiques les inconvénients nombreux qui résulteraient de cette mesure. Trois principaux hameaux de la commune, Tamié, le Bon-tex et la Cassine, qui recouraient autrefois

à l'abbaye pour leurs besoins spirituels, étaient privés de ce secours depuis le départ des religieux et ne pourraient communiquer avec Chevron pendant une grande partie de l'année sans s'exposer à périr. M. Bigex, vicaire-général de Chambéry, appuya cette pétition, et Plancherine conserva sa paroisse.

Cependant l'acquéreur de l'abbaye laissait ses vastes bâtiments tomber en ruines faute d'entretien. Une partie des toits exigeait de promptes réparations. En 1808, il vendit le maître-autel - de l'église à la commune du Grand-Bornand, et les stalles du chœur allèrent orner la cathédrale de Chambéry, où on les voit encore aujourd'hui. Il était à craindre qu'on ne se défit bientôt de tout le monastère pour en utiliser les matériaux, et qu'on ne respectât pas les tombeaux des anciens religieux. Pour éviter cette profanation, M. Urbain Ract, curé de Plancherine, résolut de faire transporter leurs ossements dans son église, après en avoir obtenu la permission du propriétaire de l'abbaye et de l'évêque diocésain. Quatre robustes montagnards, parmi lesquels se trouvait François Favre, se chargèrent de remplir ce religieux devoir. Pendant deux jours entiers, ces hommes dévoués recueillirent avec un soin respectueux les restes de la milice fervente qui avait fécondé le désert de Tamié et répandu au loin la bonne odeur de ses vertus. Deux bières de sapin furent suffisantes pour contenir les ossements des frères convers, quatre pour ceux des religieux de chœur et une pour ceux des abbés. On déposa les cercueils dans la grande nef de l'église, et le lendemain dix ecclésiastiques chantèrent une messe solennelle de *Requiem* au milieu d'une foule

immense accourue des paroisses voisines. M. Rollier, archiprêtre de l'Hôpital, prononça l'oraison funèbre. des cénobites de Tamié. On plaça leurs dépouilles dans un caveau provisoire, en attendant qu'une restauration de l'abbaye permit de les rendre aux tombeaux qu'avait fait construire dom Cornuty.

Après 1815, François Favre avait espéré voir un jour les religieux Cisterciens reprendre possession de leur monastère. Cependant les années s'écoulaient et cet événement si désiré ne se réalisait pas; on pouvait même prévoir le moment où la spéculation viendrait aider à Tamié la main du temps et renverserait le plus beau monument de la contrée. Favre conçut alors le projet d'élever au sommet du col un modeste oratoire en l'honneur de saint Pierre, fondateur de l'abbaye, et d'y réunir les objets religieux qu'il avait sauvés de la destruction. On plaça la première pierre de cette chapelle le 5 juillet 1823, mais des difficultés étrangères à notre sujet retardèrent son achèvement pendant deux années encore.

En 1825 M. Pierre-Antoine Rivet vendit à des spéculateurs français l'abbaye de Tamié et la plus grande partie de ses dépendances. On se défit facilement des terres qui, pour la plupart, étaient d'un bon rapport; mais le monastère ne trouvait pas d'acquéreurs. Les sieurs Gallardin père et fils vinrent un jour au domicile de François Favre et s'informèrent du prix que coûterait la journée d'un cheval pour transporter à Faverges et à l'Hôpital les matériaux de l'abbaye. L'ancien fermier des religieux fit tous ses efforts pour persuader aux démolisseurs que personne ne se chargerait de conduire

à de pareilles distances les blocs énormes employés dans la construction de Tamié, et que dans tous les cas les frais d'exploitation ne seraient pas couverts par le bénéfice qui en résulterait. On se quitta sans rien conclure. A peine les sieurs Gallardin furent-ils partis, que Favre se rendit en toute hâte chez M. Claude Palluel, à Cléry-Fontenex, et lui proposa d'acheter l'abbaye pour la sauver de la destruction. M. Palluel vit qu'il y avait une bonne action à faire dans l'intérêt de la religion et du pays ; il s'adjoignit trois habitants de l'Hôpital et acheta le monastère de Tamié en société avec eux pour le prix de 16,000 fr. ⁽¹⁾. Cette somme était payable dans les trois ans, sans intérêts jusqu'alors. Le contrat passé, les nouveaux acquéreurs présentèrent une supplique au roi Charles-Félix, qui venait de restaurer Haute-combe, de choisir cet antique monastère pour le lieu de sa sépulture et d'y établir une communauté de religieux Cisterciens. Après avoir retracé au souverain les phases principales de l'histoire de Tamié, ils faisaient une description de l'état où se trouvait cette maison en 1825. « Le bâtiment, disaient-ils, forme un calé de 176 pieds sur chaque face et flanqué de pavillons; il renferme dans l'intérieur une cour de 120 pieds carrés. Une superbe église est placée en avant de la façade principale. La maison a un rez-de-chaussée et deux étages ; les pavillons sont voûtés et ont quatre étages. Deux superbes rampes d'escaliers à 93 marches conduisent dans les appartements, dont la distribution est excellente.

(1) Le contrat est du 28 juin 1825, Me Fraix, notaire. Les acquéreurs sont MM. Palluel, Geny, Détal et Gibal.

Les angles des murs, les portes, les fenêtres, les escaliers sont en pierres de taille ; la grosse charpente est faite de bois de chêne et les toits sont couverts d'ardoises de Cevins. Le jardin, clos de murs, est d'une superficie d'environ deux journaux; on voit au centre un vaste bassin destiné à recevoir les eaux nécessaires à l'arrosage. Le jardin d'hiver s'étend au-dessous du premier. Du côté du nord, sur le derrière du bâtiment, existe encore une grande cour. Le tout contient plus de trois journaux, ancienne mesure. Telle est, Sire, l'abbaye que les signataires offrent de céder à Votre Majesté; ils croient pouvoir l'assurer que les acquéreurs des autres bâtiments et des terres environnantes s'empresseraient de faire toutes les cessions qui seraient nécessaires pour la dotation de l'édifice principal, dans le cas où ses vues restauratrices s'étendraient sur cette illustre abbaye comme sur Haute-combe.

« La province de Haute-Savoie, continuaient les auteurs de la supplique, se rappelle avec reconnaissance le temps de la splendeur de Tamié. Aux époques de disette, dans les temps de maladies contagieuses ou épidémiques, la partie pauvre des habitants de la campagne était sûre d'y trouver tous les genres de secours. Une pharmacie y était entretenue pour les pauvres et desservie par un religieux instruit. Sur ce point élevé, l'agriculture prospérait entre les mains des moines, dont les soins s'étendaient à toutes les parties d'une administration rurale, et surtout à l'aménagement des forêts. Ils s'occupaient spécialement aussi de l'éducation des bestiaux, et les agriculteurs obtenaient facilement d'eux des produits de belles races. Les, signataires ont dû

rappeler ces souvenirs et présenter ces considérations générales pour -que Votre Majesté, dont les vues sont aussi étendues que sa puissance, puisse apprécier par elle-même tout l'intérêt que présente à la religion, à l'agriculture et à la société la proposition que lui font les signataires. Ils ne demandent à Votre Majesté que le remboursement du capital payé par eux et une indemnité que fixera sa munificence royale. »

Charles-Félix ne fit l'acquisition de Tamié qu'en 1828; au mois d'octobre 1829, l'abbé Favre, supérieur des missionnaires de la Savoie, vint s'y installer avec trois prêtres. La donation du roi à cette petite communauté est du 15 juillet 1830. Neuf ans après, les missionnaires quittaient Tamié, et François Favre, le sauveur de cette abbaye, en resta le gardien, jusqu'à l'époque où l'archevêché de Chambéry en devint propriétaire (1841). Cet homme dévoué mourut en 1842, sans avoir pu entendre, selon son ardent désir, retentir de nouveau sous les voûtes de l'église ce *Salve Regina* qu'y chantaient autre-fois les Trappistes, quand toute la communauté, maîtres et serviteurs, était réunie aux pieds des autels, après le rude travail quotidien. Il s'éteignit plein de jours, béni de ses compatriotes et des victimes de la Révolution qu'il avait arrachées à la mort. A côté des fondateurs de l'abbaye, du saint archevêque Pierre et des seigneurs de Chevron, l'histoire impartiale fait figurer l'humble montagnard qui, après avoir sauvé une communauté fugitive, conserva l'asile de la prière et fut l'instrument de la Providence dans ce merveilleux enchaînement de faits grâce auxquels Tamié arrive intact aux disciples de saint Bernard, à soixante-neuf ans d'intervalle.

Depuis 1842, on fit d'assez nombreuses tentatives pour introduire à Tamié une communauté religieuse. Le comte de Montalembert visita ce monastère, en 1845⁽¹⁾, et il ne tint pas à lui que l'abbaye fondée par saint -Pierre n'appartint aux Trappistes du Gard. En janvier 1847, le P. de Géramb, procureur-général de l'Ordre de la Trappe, vint à Tamié; le Père abbé de la Meilleraie, maison du même ordre, s'y rendit quelques mois après, accompagné d'un de ses religieux. Mais toutes ces visites restèrent sans résultat. Les Rosminiens, les Chartreux, et les Bénédictins de Gênes, qui avaient aussi jeté leurs vues sur Tamié, ne se décidèrent point à l'acquérir; malgré sa position avantageuse et les facilités de tout genre que -leur faisaient les propriétaires.

Après plusieurs années de négociations, les Frères de la Sainte-Famille, dont la maison mère est à Belley (Ain), achetèrent l'abbaye et quelques-unes de ses dépendances. Au commencement du mois d'avril 1856, le frère Gabriel Taborin, supérieur de l'institut, accompagné du R. P. Auzone, aumônier, et de plusieurs religieux, prit possession de Tamié. Ils y établirent une école-pensionnat pour les jeunes gens et un noviciat pour la Sainte-Famille; le gouvernement sarde- approuva ces deux institutions en 1858⁽²⁾.

L'abbaye de Tamié, fondée par des religieux de Cîteaux et l'une des plus illustres de l'ordre, devait revenir à cet

(1) Voir dans le *Courrier des Alpes* du 26 août 1845 la lettre qu'il écrivit à M. l'abbé Chevray, auteur de la vie de saint Pierre, premier abbé de Tamié.

(2) Deux religieux de la Trappe, les PP. dom Angélique et dom Benoît, ont été successivement aumôniers de la Sainte-Famille à Tamié.

institut qui fait revivre de nos jours les traditions de saint Bernard. Les Trappistes de la Grâce-Dieu, au diocèse de Besançon, entrèrent en pourparlers avec les Frères de la Sainte-Famille, et, sans reculer devant le prix, excessif qu'on leur demandait, ils signèrent le contrat d'acquisition de ce monastère qu'ils regardent avec raison comme un précieux héritage de famille.

Une colonie de moines venant de la Grâce-Dieu et composée de seize religieux de chœur ou frères convers, est arrivée à Tamié le mardi 15 octobre 1861, sous la conduite de dom Malachie Regnauld, prieur titulaire. Sept cent vingt-neuf ans s'étaient écoulés depuis la fondation de l'abbaye, et soixante-huit ans depuis le jour où la communauté cistercienne avait abandonné cette solitude, sans espoir, d'y rentrer jamais.